

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission «Education Périscolaire et Jeunesse»

Conseil municipal du 22 septembre 2014

Séance du 4 septembre 2014

14

Structures ALSH – conventions d’objectifs et de financement Caisse d’Allocations Familiales de l’Oise

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le soutien financier et technique, apporté dans ce cadre, nécessite la formalisation des engagements par l'élaboration d'une convention d'objectifs et de financement qui couvre l'ensemble des prestations de service.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec la CAF la convention applicable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 pour les structures suivantes :

- ALSH Fouchère - Gournay – Somasco – Philippe
- ALSH du Moulin
- ALSH Biondi
- ALSH Cavées
- ALSH M et M Leclère

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Education, Périscolaire et Jeunesse » en date du 4 septembre 2014,
Vu les conventions d'objectifs et de financement ALSH envoyées par la CAF en date du 7 juillet 2014,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF, les conventions d'objectifs et de financement relatives aux structures ALSH de la ville de Creil, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 et tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **23 SEP. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **30/09/2014**

et publication ou notification le **23/09/2014**

CREIL, le **20/09/2014**

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

